

Négociation Couperin-Elsevier : "Nous sommes arrivés à un modèle plus équitable de contribution" (J.-P. Finance)

Par Cyril Duchamp

"Entre la signature en janvier du protocole d'accord avec Elsevier, celle du marché en juillet et la finalisation du modèle de répartition il y a quelques semaines, il nous a fallu près de 10 mois pour affiner plusieurs aspects du contrat et obtenir un certain nombre d'avancées", indiquent à AEF le 14 novembre 2014 Jean-Pierre Finance, président de Couperin¹, et Grégory Colcanap, négociateur au sein du consortium. "Avec la licence nationale nous avons défini un modèle plus juste et plus équitable de contribution" en passant de 147 établissements impliqués en 2011 à 476. Réagissant à l'article de Rue89 [évoquant](#) un contrat de 172 M€ sur 5 ans, ils voient "surtout de grands gagnants" avec, par rapport au précédent contrat, un gain de 2,5 % sur la 1^{re} année et de 1,43 % sur la suivante. Ils estiment avoir stabilisé les augmentations qui, depuis 2002, étaient de l'ordre de 4 % par an.

AEF : Quels sont les enjeux de l'accord conclu avec Elsevier ?

Jean-Pierre Finance : Après le protocole d'accord signé en janvier dernier (lire sur [AEF](#)), il nous a fallu près de 10 mois pour affiner de nombreux points et aboutir à la signature de l'accord en juillet et finaliser le modèle de contribution des bénéficiaires il y a quelques semaines. Cette négociation s'inscrit dans le cadre de l'évolution fantastique que connaît l'IST, sous le double effet de la mondialisation et du numérique. La communication scientifique a deux objectifs qui doivent être distingués : d'une part l'échange de résultats et d'idées entre chercheurs, qui est la base car la communauté de chercheurs est innervée par la communication scientifique. D'autre part, amplifié par la montée en puissance du numérique, un autre aspect qui a pris de plus en plus d'importance est l'évaluation des performances en matière de recherche par les comités éditoriaux des revues scientifiques, avec des conséquences sur les carrières et les financements de projets. La qualité des équipes se mesure en grande partie au travers de la bibliométrie, ce qui est à l'origine de la ligne de fracture entre le dépôt direct en accès libre des publications et le passage par des revues commerciales de plus ou moins grande notoriété. Le fait de déposer directement une publication scientifique dans les archives ouvertes est parfait pour la communication scientifique, sauf que beaucoup ne s'y retrouvent pas en termes de reconnaissance de la qualité de leurs travaux de recherche, car il n'y a pas de validation par les pairs. Les tenants de la substitution complète de "l'open access" au processus traditionnel de publication dans des revues à comité de lecture sont confrontés à ce problème, et on voit bien que refuser toute négociation avec les éditeurs ne règle pas ce problème. Ceci étant, nous sommes bien conscients d'être dans un rapport de force où l'éditeur impose à l'auteur de lui céder ses droits pour accepter de publier ses travaux, puis refacture l'accès à cette même publication à la communauté scientifique sans justification crédible du coût de la valeur ajoutée. Mais

¹ Jean-Pierre Finance est également président du conseil d'administration de l'Abes et représentant permanent de la CPU à Bruxelles.

sortir de cette logique nécessite une adhésion complète des chercheurs et un changement de paradigme en termes d'évaluation.

AEF : Comment cette question de l'open access est-elle prise en compte ?

Jean-Pierre Finance : L'open access répond au besoin de communiquer vite et à toute la communauté, et on a vu apparaître différents modèles d'open access. Il y a le dépôt libre sur une archive, sans validation. On trouve également le dépôt en libre accès d'articles déjà validés dans des revues avec le modèle "green" et là, nous sommes dans la négociation avec les éditeurs sur les durées d'embargo, certains pouvant exiger 12 ou 18 mois à partir de la sortie de la revue avant de pouvoir donner un libre accès au contenu. La négociation porte donc sur la réduction des durées d'embargo, la durée variant selon les disciplines scientifiques. Il y a aussi le modèle des épi-journaux qui sont numériques mais qui reposent sur un comité éditorial. Est-ce là un modèle général qui apparaîtrait ultérieurement ? Il existe encore le modèle "gold", le plus controversé dans sa version adoptée par les éditeurs commerciaux et certaines sociétés savantes, reposant sur le principe d'inversion des charges financières puisque l'auteur paye et non plus le lecteur. Ce dernier point fait partie des grandes difficultés de la négociation avec un éditeur comme Elsevier, et d'ailleurs c'est un élément du blocage actuel des négociations aux Pays-Bas. Enfin, l'imagination étant sans limite, on a vu apparaître des modèles hybrides, par exemple des revues "classiques" avec abonnement, mais dans lesquelles la publication de certains articles a nécessité un financement par l'auteur : on voit bien que dans ce cas le risque est majeur, pour une institution, de payer deux fois le même contenu.

AEF : Quelles sont les avancées obtenues avec Elsevier ?

Jean-Pierre Finance : Nous avons réussi une négociation centralisée, ce qui signifie que l'éditeur n'a pas la possibilité de faire une proposition plus avantageuse à certains avec l'optique de diviser pour mieux régner. Nous évitons ainsi les oppositions internes. Notons un des risques liés au modèle gold actuel dans lequel il n'y a plus de système central : chaque chercheur ou chaque équipe peut décider de payer et se retrouve alors face à un éditeur qui peut fixer ses prix selon ses clients. Ce point a été mis en exergue dans le récent rapport de l'Académie des sciences (lire sur [AEF](#)) : il faut impérativement travailler de manière institutionnelle, voire nationale ou supra nationale, avec des négociations globales et éviter à tout prix de se retrouver avec une fragmentation des centres de décision. Notre vœu serait que nous arrivions à une association européenne face aux multinationales de l'édition scientifique, nous aurions alors fait des grands progrès en termes d'équilibre des forces. La question du modèle gold appliqué à certaines revues d'Elsevier a été également un point délicat de la négociation : il était inadmissible pour nous que l'argent public paye deux fois le même article. Nous avons obtenu que chaque année soit révisé le contrat à partir d'un bilan précis, revue par revue, de ce qui a été payé par les auteurs, et de diminuer en conséquence nos financements.

AEF : Au niveau de l'accès aux publications, quelles sont les conditions du contrat ?

Jean-Pierre Finance : Lors de cette négociation, nous avons passé du temps sur la question des revues qui pouvaient sortir de la "freedom collection" proposée par l'éditeur. Dans le bilan annuel mentionné auparavant, nous incluons une analyse sur les conséquences financières des sorties de titres phares. Ce n'est pas un principe de bonus-malus qui sera appliqué, mais la possibilité en tant qu'acquéreur de diminuer la facture.

Un autre point important de la négociation concerne la propriété du document. Nous avons obtenu la propriété complète et pour une durée indéfinie. Ce qui reste une pierre d'achoppement est l'accès aux revues sur la plate-forme de l'éditeur. En effet, le numérique permet non seulement de lire et de transmettre des articles, mais, dès lors que l'on dispose d'une base de données de publications, d'appliquer des traitements informatiques divers (recherche automatisée, croisement de données entre différentes publications, bibliométrie, aide au pilotage, etc.). Nous avons obtenu la possibilité de rapatrier les sources sur une plate-forme nationale afin de développer des algorithmes de traitement des données, pour notamment développer nos propres outils.

Grégory Colcanap : L'accord trouvé nous permet une ouverture sur le TDM (text and data mining) grâce à une ouverture des API (application programming interfaces) d'Elsevier (lire sur [AEF](#)). Nous considérons que c'est encore trop limitatif et que cela ne répond pas aux besoins complets, mais nous ne sommes pas obligés d'utiliser uniquement les API d'Elsevier.

AEF : Les établissements ont-ils tous joué le jeu ?

Jean-Pierre Finance : En 2011, la situation avait été extrêmement difficile à gérer car, en fonction de l'état de la négociation, un certain nombre d'établissements ont voulu se retirer du groupement de commandes (lire sur AEF <<http://www.aef.info/abonne/depeche/240732>>). Mais nous voyons bien qu'avec les UMR (la plupart étant communes à une université et à un organisme de recherche), il n'est pas possible pour une université de sortir de l'accord et de laisser la charge financière au seul organisme de recherche. Cet argument montre qu'on ne peut pas sortir facilement de la logique de groupement de commande, ce qui a été un argument majeur pour aller vers une licence nationale. Ce faisant, nous sommes passés de 147 établissements à environ 470 dans le groupement de commande. Le chiffre de 600 avancé lors de la signature du protocole d'accord était une estimation large qui comprenait des établissements achetant peu mais aussi les chancelleries des universités (rectorats), des IFSI non concernés, etc. Depuis, nous avons déterminé de manière précise les véritables ayants-droits. L'intérêt de la licence nationale est aussi de revenir sur le modèle antérieur de répartition des coûts entre les membres du groupement. En effet, ce modèle reposait sur la base historique de la somme des contributions de chaque établissement. Or ce que payait un établissement en 2000 ou 2002 en achetant des revues papier n'a plus grand-chose à voir, 15 ans après, avec la consommation réelle de documentation électronique ! Nous sommes arrivés à un modèle plus juste, plus équitable de contribution entre les membres.

AEF : Concrètement, quelles sont les conditions tarifaires obtenues ?

Grégory Colcanap : Nous étions à un peu plus de 34,5 M€ par an pour le précédent contrat, nous sommes à un peu moins de 33,6 M€. Alors que nous faisons face à une augmentation importante, nous sommes parvenus à une baisse de 2,5 % sur la 1^{re} année et de 1,43 % sur la suivante, ensuite une augmentation contenue s'applique. L'augmentation appliquée sur les trois dernières années conduit finalement à une évolution de +3 % sur les 5 ans, pour un périmètre plus large des ayants droit. Même si ce n'est pas merveilleux, nous avons stabilisé les augmentations qui, depuis 2002, étaient de l'ordre de 4 % par an. Nous avons aussi construit plusieurs modèles de répartition des contributions, avec pour critère essentiel la population desservie (chercheurs, enseignants, ingénieurs, etc.) qui "consomme" l'IST mais avec des pondérations selon les disciplines, les statuts, etc. Parmi les établissements qui constituent la licence nationale il y a ceux du premier groupement d'achat, ceux qui n'ont jusqu'à présent accès

à rien comme les petites structures de type écoles d'ingénieur ou d'architectes, et qui ne payent pas sur 2015, mais qui peuvent avoir un intérêt à accéder à l'offre et pour lesquels nous définirons leur montant de contribution en fonction de l'intérêt constaté. Un troisième groupe, plus hétérogène, réunit les établissements qui étaient abonnés mais n'entraient pas dans le groupement. Tous bénéficient maintenant de l'ensemble des revues moyennant une majoration modérée de leur contrat de 2013, ils sont donc gagnants.